



MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES SAISON 2020-2021



COUPE DE FRANCE ROBERT BUSNEL

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

COUPE DE FRANCE ROBERT BUSNEL

Article	2019-2020	2020-2021
Article 5 – Salle	<p>1. Du 1^{er} tour aux 1/8 de finales, les rencontres se déroulent dans la salle de l'équipe évoluant dans la division la moins élevée. Les équipes évoluant en NM1 et celles issues du Trophée Coupe de France recevront leurs adversaires au premier tour. En cas d'égalité de division, la rencontre se déroule dans la salle de l'équipe désignée en premier par le tirage au sort. A compter des 1/4 de finales, la Fédération définit la ou les salles dans lesquelles se dérouleront ces rencontres.</p>	<p>1. Les rencontres ont lieu dans la salle de l'équipe tirée au sort en premier. Toutefois, les équipes issues du Trophée Coupe de France Seniors recevront leurs adversaires.</p>

NATIONALE MASCULINE 1

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

ARTICLE 1

2019-2020

Phase 3

Les 16 équipes (9 du GROUPE A et 7 du GROUPE B, pouvant comprendre l'équipe du CFBB) se rencontrent par groupe de 4 équipes sous forme de plateaux et en match à élimination directe : huitièmes et quarts de finale. Chaque plateau se déroulera chez le 2ème, 3ème, 4ème et 5ème de la 1ère poule de la 2ème phase.

Les horaires des rencontres sont définis comme suit :

- 1/8 de finales :
 - Rencontre 1 : Samedi à 17h15
 - Rencontre 2 : Samedi à 20h00
- ¼ de finale :
 - Rencontre 3 : Dimanche à 15h30

Les ½ finales ainsi que la finale se disputent en 2 matchs gagnants (Aller, Retour et Belle éventuelle) selon l'ordre suivant :

- Match Aller chez le moins bien classé de la phase 2
- Match Retour chez le mieux classé de la phase 2
- Belle éventuelle chez le mieux classé de la phase 2

2020-2021

Phase 3

Les 16 équipes (9 du GROUPE A et 7 du GROUPE B, pouvant comprendre l'équipe du PFBB) accèdent à la phase 3.

Les **1/8 de finales, les ¼ de finales** et les ½ finales ainsi que la finale se disputent en 2 matchs gagnants (Aller, Retour et Belle éventuelle) selon l'ordre suivant :

- Match Aller chez le moins bien classé de la phase 2
- Match Retour chez le mieux classé de la phase 2
- Belle éventuelle chez le mieux classé de la phase 2

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

ARTICLES 3 ET 4

2019-2020

2020-2021

Article 3

Nombre de joueurs autorisés

Domicile : 10 obligatoire
Extérieur : 9 minimum / 10 maximum

Article 3

Nombre de joueurs autorisés

Domicile : 10 minimum / **12 maximum**
Extérieur : **8** minimum / **12 maximum**

Article 4

Samedi à 20H
Semaine à 20H

Article 4

Samedi à 20H
Semaine à 20H

Une réunion d'harmonisation du calendrier de NM1 est organisée en amont de la saison sportive afin de proposer les dérogations de dates et d'horaires des rencontres. La Commission Fédérale des Compétitions est seule compétente pour se prononcer sur les propositions issues de cette réunion d'harmonisation. Les clubs NM1 ont l'obligation d'être représentés lors de cette réunion d'harmonisation. Après cette réunion d'harmonisation, seules les dérogations formulées conformément à l'article 5.2 des Règlements Sportifs Généraux FFBB pourront être traitées. Aucune dérogation ne pourra être accordée pour les rencontres des deux dernières journées de la phase 1.

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

ARTICLE 1

2019-2020

Phase 2

Les équipes qui se sont déjà affrontées lors de la phase 1 ne se rencontrent pas à nouveau mais conservent les résultats directs acquis lors de la phase 1.

Réflexion en cours, point reporté à la saison prochaine

Phase 2

Principe : conservation de tous les résultats acquis lors de la phase 1.

NATIONALE MASCULINE U18 ELITE

OBJECTIFS ET PROPOSITION

Le Championnat de France Nationale Masculine U18 Elite a comme objectif prioritaire la confrontation des meilleurs joueurs de la catégorie issus :

- Des clubs fédéraux
- Des centres de formation des clubs professionnels

Afin de rendre ce championnat encore plus efficace, il est proposé, suite aux réunions de la commission mixte formation LNB/FFBB :

- Une première phase de brassage pour définir les meilleures équipes parmi les 60 équipes engagées
- Une deuxième phase regroupant les 24 meilleures équipes
- Une augmentation du nombre de confrontations dans cette deuxième phase pour le groupe A

FORMULE

1 ^{ère} Phase: Sept à Décembre	2 ^{ème} phase: Janvier à Avril/Mai	Phases Finales
<p>10 rencontres</p> <p>10 poules de 6</p> <p>Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule ainsi que les 4 meilleures équipes au ranking fédéral classées 3^{ème} de la phase 1 accèdent au GROUPE A pour la 2^{ème} phase.</p> <p>Les équipes classées 4^{ème} à 6^{ème} de chaque poule ainsi que les 6 moins bonnes équipes au ranking fédéral classées 3^{ème} de la phase 1 accèdent au GROUPE B pour la 2^{ème} phase.</p>	<p><u>GROUPE A avec 24 équipes</u></p> <p>14 rencontres</p> <p>3 poules de 8</p>	<p><u>Phase 3</u></p> <p>Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule ainsi que les 2 meilleures équipes 3^{ème} du groupe A disputent la phase 3.</p> <p><u>Finale à Quatre</u></p> <p>Les équipes classées 1^{ère} de la phase 3 disputent la Finale à Quatre.</p>
	<p><u>GROUPE B avec 36 équipes</u></p> <p>10 rencontres</p> <p>6 poules de 6</p>	<p><u>Phase 3</u></p> <p>Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule du groupe B se rencontrent sur un week-end, sous forme de deux tournois à trois équipes.</p> <p><u>Finale à Quatre</u></p> <p>Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chaque tournoi à trois équipes disputent la Finale à Quatre.</p>

PHASE 3 ET FINALE A QUATRE - GROUPE A (1/2)

Phase 3

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule ainsi que les 2 meilleures 3^{ème} du Groupe A à l'issue de la phase 2 se rencontrent en matches aller-retour ; soit au total quatre rencontres aller-retour.

Les rencontres sont déterminées par tirage au sort.

Les quatre équipes vainqueurs sont qualifiées pour la Finale à 4.

PHASE 3 ET FINALE A QUATRE - GROUPE A

(2/2)

Finale à 4

Les équipes vainqueurs des ¼ de finale disputent la Finale à Quatre. Les rencontres sont déterminées par tirage au sort. Elles se déroulent sur un week-end, sur un terrain choisi par le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale des Compétitions :

Le premier jour se déroulent les demi-finales dont l'ordre est fixé par la Commission Fédérale des Compétitions selon les horaires suivants :

- ½ finale n° 1 : Le samedi à 17 h 15
- ½ finale n° 2 : Le samedi à 20 h 00

Le deuxième jour se déroulent les finales des perdants et vainqueurs des ½ Finales.

- Rencontre pour la 3^{ème} place : Le dimanche à 13 h 15
- Finale : Le dimanche à 15 h 30

La rencontre pour la 3^{ème} place est obligatoire.

PHASE 3 ET FINALE A QUATRE - GROUPE B

FORMULE IDENTIQUE (1/2)

Phase 3

Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule du Groupe B à l'issue de la phase 2 se rencontrent sur un week-end, sur deux sites géographiques choisis par le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale des Compétitions.

Chaque tournoi se déroule de la manière suivante :

- 1^{ère} rencontre : les deux équipes sont désignées par tirage au sort (samedi à 20 h00) ;
- 2^{ème} rencontre : la 3^{ème} équipe joue contre le perdant de la 1^{ère} rencontre (dimanche à 10 h 30) ;
- 3^{ème} rencontre : le vainqueur de la 1^{ère} rencontre joue contre la 3^{ème} équipe (dimanche à 15 h 30).

PHASE 3 ET FINALE A QUATRE - GROUPE B

FORMULE IDENTIQUE (2/2)

Finale à Quatre

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chaque tournoi à l'issue de la phase 3 disputent une Finale à Quatre. Les rencontres sont déterminées par tirage au sort. Elles se déroulent sur un week-end, sur un terrain choisi par le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale des Compétitions :

Le premier jour se déroulent les demi-finales dont l'ordre est fixé par la Commission Fédérale des Compétitions selon les horaires suivants :

- ½ finale n° 1 : Le samedi à 17 h 15
- ½ finale n° 2 : Le samedi à 20 h 00

Le deuxième jour se déroulent les finales des perdants et vainqueurs des ½ Finales.

- Rencontre pour la 3^{ème} place : Le dimanche à 13 h 15
- Finale : Le dimanche à 15 h 30

La rencontre pour la 3^{ème} place est obligatoire.

REGLEMENTS SPORTIFS GENERAUX

REGLEMENTS SPORTIFS GENERAUX

Article

2019-2020

ARBITRES

		Forfait Fédéral	Prise en charge FFBB	Club recevant	A part égale entre les clubs
PHASES FINALES	LFB PO et PD LF2 Phases Finales NF1 Phase 2 NF2 Espoirs Phase 2 NF2 Equipes Fédérales Phase 2 NF3 Phase 2 NM1 Phases 2 et les plateaux 1/8 et 1/4 de la Phase 3 ⁽²⁾ NM2 Phase 2 NM3 Phase 2 et Phase 3	X			
	NF1/NF2 Finale Espoirs NF2 Espoirs Phase 3 NF3 Phase 3 et Finale à 6 NM3 Finale à 6 NMU18 Elite B Phase 3 Finales à 4 (Toutes divisions)		X		

Article 25
– Frais
des
Officiels

REGLEMENTS SPORTIFS GENERAUX

Article

2020-2021

ARBITRES

Article 25
– Frais
des
Officiels

		Forfait Fédéral	Prise en charge FFBB	Club recevant	A part égale entre les clubs
PHASES FINALES	LFB PO et PD LF2 Phases Finales NF1 Phase 2 NF2 Espoirs Phase 2 NF2 Equipes Fédérales Phase 2 NF3 Phase 2 NM1 Phase 2 et Phase 3 NM2 Phase 2 NM3 Phase 2 et Phase 3	X			
	NMU18 Elite A Phase 3				X
	NF1/NF2 Finale Espoirs NF2 Espoirs Phase 3 NF3 Phase 3 et Finale à 6 NM3 Finale à 6 NMU18 Elite B Phase 3 Finales à 4 (Toutes divisions)		X		

REGLEMENTS SPORTIFS GENERAUX

Article

2019-2020

OFFICIELS TABLE DE MARQUE

Article 25
– Frais
des
Officiels

		Club recevant	Organisateur
PHASES FINALES	LFB PO et PD LF2 Phases Finales NF1 Phase 2 NF2 Espoirs Phase 2 NF2 Equipes Fédérales Phase 2 NF3 Phase 2 NM1 Phases 2 et les plateaux 1/8 et 1/4 de la Phase 3 ⁽²⁾ NM2 Phase 2 NM3 Phase 2 et Phase 3	X	
	NF1/NF2 Finale Espoirs NF2 Espoirs Phase 3 NF3 Phase 3 et Finale à 6 NM3 Finale à 6 NMU18 Elite B Phase 3 Finales à 4 (Toutes divisions)		X

REGLEMENTS SPORTIFS GENERAUX

Article

2020-2021

OFFICIELS TABLE DE MARQUE

Article 25
– Frais
des
Officiels

		Club recevant	Organisateur
PHASES FINALES	LFB PO et PD LF2 Phases Finales NF1 Phase 2 NF2 Espoirs Phase 2 NF2 Equipes Fédérales Phase 2 NF3 Phase 2 NM1 Phase 2 et Phase 3 NM2 Phase 2 NM3 Phase 2 et Phase 3 NMU18 Elite A Phase 3	X	
	NF1/NF2 Finale Espoirs NF2 Espoirs Phase 3 NF3 Phase 3 et Finale à 6 NM3 Finale à 6 NMU18 Elite B Phase 3 Finales à 4 (Toutes divisions)		X

REGLEMENT OFFICIEL DU BASKETBALL

RÈGLEMENT OFFICIEL DU BASKETBALL

Article	2019-2020	2020-2021
Article 29.2.5.	<p>Après que le ballon a touché l'anneau du panier de l'adversaire, le chronomètre des tirs doit être réinitialisé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 24 secondes si l'équipe adverse prend le contrôle du ballon. • 14 secondes si l'équipe qui reprend le contrôle du ballon est la même équipe que celle qui avait préalablement le contrôle du ballon avant que celui-ci touche l'anneau. <p>Note FFBB : Cet article 29.2.5-2^{ème} point ne s'applique en France que dans les championnats de France de Haut-Niveau (Jeep Elite, Pro B, NM1, Espoirs, LFB et LF2)</p> <p>...</p>	<p>Après que le ballon a touché l'anneau du panier de l'adversaire, le chronomètre des tirs doit être réinitialisé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 24 secondes si l'équipe adverse prend le contrôle du ballon. • 14 secondes si l'équipe qui reprend le contrôle du ballon est la même équipe que celle qui avait préalablement le contrôle du ballon avant que celui-ci touche l'anneau. <p>Note FFBB : Cet article 29.2.5-2^{ème} point ne s'applique en France que dans les championnats de France de Haut-Niveau (Jeep Elite, Pro B, NM1, Espoirs, LFB et LF2) et dans les Coupes de France de Haut Niveau (Coupe de France Robert Busnel et Coupe de France Joë Jaunay).</p> <p>...</p>



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80
www.ffbb.com